

François est un homme très actif et multiplie les activités associatives depuis qu'il est à la retraite. Depuis janvier 2012, il occupe la présidence du Club du troisième âge, laissée vacante par son prédécesseur qui a été condamné, ainsi que le Club, pour escroquerie six mois auparavant. Mordu de sports et fin pédagogue, il va accepter, en décembre 2012, la présidence de l'association « Le sport pour tous », dont l'objet est de proposer aux jeunes du village des activités sportives en tout genre. Depuis qu'il occupe la présidence de l'association sportive, les activités proposées dans plusieurs domaines rencontrent un vif succès et l'association compte près d'une centaine de jeunes adhérents. Mais quelques mois plus tard, l'engouement d'hier s'est essoufflé, en raison de plusieurs incidents fâcheux.

Tout d'abord, Jérôme, le professeur de judo, fait l'objet de graves accusations. Ce dernier est très apprécié des enfants en raison de sa bienveillance et de la complicité qu'il a nouée avec eux. Chaque mercredi, jour de l'entraînement de judo, il leur apporte des cadeaux et organise un goûter. Un jour de juin 2013, Edouard, un enfant de 11 ans, informe sa mère que le professeur a mis sa main « dans son kimono » après l'entraînement. Immédiatement, une plainte est déposée et Jérôme est convoqué par la gendarmerie. Il reconnaît alors avoir eu un geste déplacé.

Par ailleurs, François a pris de mauvaises décisions. Le Club du troisième âge se remet très difficilement du paiement de la lourde peine d'amende à laquelle il a été condamné et connaît de grosses difficultés financières mettant en péril sa pérennité. En juillet 2013, François décide alors de transférer une partie des fonds de l'association sportive, d'un montant de 10000 euros, sur le compte du Club.

Qu'en pensez-vous ?